

E 4544

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 1^{er} juillet 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 1^{er} juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Royaume-Uni
du Comité économique et social européen.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 mai 2009 (08.06)
(OR. en)**

10079/09

CES 18

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Royaume-Uni du
Comité économique et social européen**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre du Royaume-Uni du Comité économique et social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2006/651/CE, Euratom¹,

vu la proposition présentée par le gouvernement du Royaume-Uni,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Marge CAREY

DÉCIDE:

Article premier

Mme Dörthe WEIMANN, GROUPE II (Employés) est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

¹ JO L 269 du 28.9.2006, p. 3.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
